



CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 27 MAI 2026

COMPTE RENDU

ETAIENT PRESENTS : RENWEZ Gérard Maire, SCHNEIDER Patricia 2° Adjoint, BIHIN Lionel 3° Adjoint, DELGOFFE Virginie 4° Adjoint, LUCKOWSKI Guy, NEGRIER Julien, ARTISSON Jean-Louis, TRODOUX Viviane, FRENOIS Pascal, LEROY Michaël, LEBEL Sandrine, MANGIN Marie, EMOND Magali, BEAUDON Marylaure, HENNEQUIN Annie, BELDJOUDI Eric, GONDA Alexa

Absents (procuration) : Didier MICHEL donne procuration à Lionel BIHIN, Jean-Pierre BRION donne procuration à Gérard RENWEZ, Annick FISLER donne procuration à Patricia SCHNEIDER, Sylvie TORDO donne procuration à Virginie DELGOFFE, Julien MANNBAR donne procuration à Pascal FRENOIS, Didier Giro donne procuration à Eric BELDJOUDI

Secrétaire de Séance : Jean-Louis ARTISSON

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h30, le quorum étant atteint le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Monsieur Jean-Louis ARTISSON est nommé secrétaire de séance.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 01 avril 2026 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire tient à préciser au vu des remarques de Madame Alexa GONDA que c'est un compte rendu de Conseil Municipal et non un procès-verbal.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, l'ajout du point suivant : Tarif Food Truck

TRAVAUX

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, l'avenant 1 négatif de - 6 198,88 € HT soit - 7 438,66 € TTC du marché d'extension du quartier d'habitat de la cité des Cadres. Le montant global du marché passe de 384 575,10 € HT soit 461 490,12 € TTC à 378 376,22 € HT soit 454 051,46 € TTC.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, au vu de l'importance des travaux à effectuer dans la cuisine du restaurant Les Echevins, de recourir à un maître d'œuvre.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de lancer une consultation en ce sens.

FINANCES

Dans le cadre de son programme de rénovation énergétique des logements situés rue du Capitaine de l'Estoile, rue du Colonel de Contenson et rue du 8 mai 1945, Espace Habitat a dû contracter un prêt

auprès de la Banque des Territoires d'un montant de 1 256 264 €. Espace Habitat sollicite la Commune pour qu'elle soit garante de cet emprunt à 100 %.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'être garant à 100 % de l'emprunt contracté par Espace Habitat auprès de la Banque des Territoires et charge Monsieur le Maire de signer tout document nécessaire.

GESTION

Le contrôle de légalité a souhaité que la constitution de la commission d'appel d'offre soit modifiée. En effet, Monsieur le Maire ne peut être que titulaire et non suppléant.

De ce fait, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, la composition de la commission d'appel d'offres comme suit :

Titulaires	Suppléants
Gérard RENWEZ	
Didier MICHEL	Sylvie TORDO
Lionel BIHIN	Patricia SCHNEIDER
Michaël LEROY	Annie HENNEQUIN

La Commission de contrôle des listes électorales ne peut être composée d'un adjoint. De ce fait, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la composition suivante de la commission :

3 conseillers municipaux de la liste de Monsieur Gérard RENWEZ :
Viviane TRODOUX, Guy LUCKOWSKI, Annick FISRER

2 conseillers municipaux de la liste de Monsieur Didier GIRO :
Didier GIRO, Annie HENNEQUIN

Le Syndicat d'Eau et d'Assainissement du Sud Est des Ardennes nous a fait savoir qu'il nous avait envoyé le mauvais nombre de représentants de la Commune. En effet, ce n'est pas un titulaire et un suppléant mais deux titulaires et deux suppléants.

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, la nomination de Monsieur Julien NEGRIER (titulaire), et Monsieur Michaël LEROY (suppléant), et confirme la nomination de Monsieur Gérard RENWEZ (titulaire), Madame Patricia SCHNEIDER (suppléante).

Un usager a fait part de son intérêt pour la parcelle ZE38 située à Amblimont pour y créer une arboriculture.

Les Domaines ont été consultés pour estimer la parcelle ZE38, le prix de vente a été fixé à 11 650 €.

L'usager a fait une offre d'achat à ce même prix.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de vendre la parcelle ZE38 à l'usager pour la somme de 11 650 € hors frais de notaire. Il charge Monsieur le Maire de faire part de la décision du Conseil Municipal et de signer tous documents nécessaires.

Dans le cadre du projet de lotissement la Carrière, compte tenu qu'une raquette de retournement est possible, il n'est plus nécessaire d'acheter les parcelles suivantes : AM443, AM442, AM444, AM445, AM446 ainsi qu'une partie des parcelles AM441 et AM612.

De ce fait, le Conseil Municipal décide, à la majorité (contre : Monsieur Eric BELDJOUDI, Monsieur Didier GIRO / abstention : Madame Alexa GONDA), d'annuler la délibération n° 2024/025 proposant l'achat des parcelles citées ci-dessus.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de prendre contact avec les propriétaires intéressés par l'achat pour leur faire part de sa décision.

La CCPL propose aux communes de nommer deux membres du Conseil Municipal non élus à la CCPL afin que ceux-ci participent à une commission chacun.

Se sont portés candidats : Madame Marylaure BEAUDON, Monsieur Pascal FRENOIS, Madame Alexa GONDA et Monsieur Eric BELDJOUDI.

Le résultat du vote est : Madame Marylaure BEAUDON et Monsieur Pascal FRENOIS sont nommés avec 17 voix contre 4 voix pour Monsieur Eric BELDJOUDI et Madame Alexa GONDA, 2 votes nuls. Ainsi le Conseil Municipal désigne Madame Marylaure BEAUDON comme représentante de la Commune à la CCPL pour la commission Vie associative et Monsieur FRENOIS comme représentant de la Commune à la CCPL pour la commission Déchets.

Le doyen et la benjamine d'âge du Conseil Municipal procèdent ensemble au tirage au sort de six personnes inscrites sur les listes électorales, susceptibles d'être appelées par le Tribunal en tant que jurés d'assises.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'avancée de l'étude de réhabilitation de la Friche Sommer menée par l'EPFGE et le bureau d'étude Une Fabrique de la Ville.

Les scénarios présentés passent d'une déconstruction partielle à une déconstruction totale des bâtiments. Monsieur le Maire a fait savoir au bureau d'étude qu'une déconstruction totale était inenvisageable mais d'orienter leur réflexion sur une déconstruction partielle résonnée avec une réhabilitation de certains bâtiments répondant aux demandes de l'ABF et prenant en compte les activités existantes sur le site.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la convention de dépôt des œuvres (marionnettes) de Monsieur Claude FELIX et de son épouse au Musée du Feutre, durée de la convention un an, renouvelable tacitement.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la convention du camping de la Tour Saint Jérôme. Elle est d'une durée de 5 ans. Le gérant versera une redevance de 1500 € par an et une provision de 100 € par mois pour les fluides qui seront évalués en fin d'année.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de signer tout document nécessaire.

Après débat le Conseil Municipal décide, à la majorité (contre Monsieur Eric BELDJOUDI et Monsieur Didier GIRO), que l'éclairage public sera éteint de 23h00 à 4h30 sur tout le territoire de la commune. De plus, l'éclairage public restera allumé toute la nuit le 13 juillet, les 24, 25 et 31 décembre.

POINT AJOUTE

Face à la demande d'installation de plusieurs Food Truck, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de créer une redevance annuelle de 200 €, électricité comprise, et qu'une convention annuelle soit rédigée en ce sens. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à statuer sur les demandes d'installation, de contacter les gérants intéressés et de signer tout document nécessaire.

QUESTIONS DIVERSES

La Commune a délégué à Arden Event les festivités du 13 juillet : animations, défilé et feu d'artifices.

L'aire de jeux d'Amblimont est à nouveau accessible après des travaux de réparations.

Il n'y aura pas de jumelage cette année.

Le kebab « Chez Fabrice » est repris.

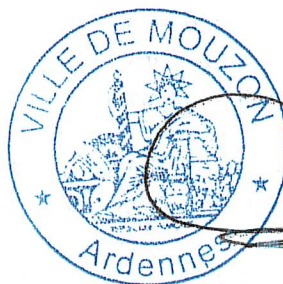
Diverses dates de festivités pour l'été :

- Le 19 juin : Kermesse des écoles
- Le 06 juin : Collecte de la banque alimentaire
- Le 20 juin : Congrès des sapeurs-pompiers
- Les 27 et 28 juin : Tournoi de foot
- Le 27 juin : Belles Mécaniques
- Le 04 juillet : Garden Party du FRPA
- Du 17 au 19 juillet : Fête de la Moto
- Le 29 août : les 50 ans du FRPA

Fin de séance à 21h35.

POUR COPIE CONFORME

Le Secrétaire de séance
Jean-Louis ARTISSON



le Maire
Gérard RENWEZ

